

tion d'installer le Collège de la garde côtière canadienne ailleurs, maintenant ou d'ici quelque temps?

• (4.10 p.m.)

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question de diverses façons, mais je tiens à rassurer le député en disant qu'il n'existe aucun projet immédiat de déménagement du collège. Une nouvelle étude approfondie est en cours sur le rôle du collège, le genre d'enseignement qu'il dispensera, etc. et nous espérons pouvoir intégrer ces projets au fonctionnement du collège, étant donné qu'à l'heure actuelle il en coûte environ \$70,000 par cadet reçu.

M. Muir: Une autre question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée depuis quelques minutes déjà, mais la présidence veut bien permettre une dernière question supplémentaire au député et entendre un ou deux députés qui s'efforcent vaillamment d'obtenir la parole depuis une quarantaine de minutes.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, vu que le chômage s'élève à 25 p. 100 actuellement dans l'île du Cap-Breton et que le ministre de l'Expansion économique régionale pousse Devco à y créer de l'emploi, se rend-il compte . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie le député de poser la question.

M. Muir: Le ministre se rend-il compte que si ce collège ne reste pas dans l'île du Cap-Breton il en résultera plus de chômage et des difficultés économiques accrues . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois là un argument ou une instance à soumettre à l'examen du ministre. La parole est au député de Broadview.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

TORONTO—LE «METRO DEVELOPMENT CENTRE»—LE PROJET DE DÉMOLITION DE LA GARE UNION

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre des Transports. J'aimerais savoir si le CN a conclu un accord avec le Metro Development Centre quant à la vente de la gare Union à Toronto et, dans l'affirmative, si le gouvernement fédéral approuve la démolition de la gare Union?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question soit urgente au point qu'il ne serait pas possible de la faire inscrire au *Feuilleton*, mais il se peut que l'on ait déjà posé d'autres questions dont l'urgence était tout aussi douteuse; j'autorise donc le ministre à répondre.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député n'est sans doute pas sans savoir que c'est un consortium qui se propose d'aménager ce qu'il est convenu d'appeler le Metro Centre. Le gouvernement approuve pleinement ce programme. Pour la réalisation de ses parties essentielles, il a accordé une assistance considérable afin de faire démarrer les travaux. La construction d'une nouvelle gare terminus constitue l'un des objectifs du programme et je crois que cela implique la démolition de la gare Centre. Cependant, c'est au con-

[M. Muir.]

seil municipal qu'il appartiendrait de prendre une décision à ce sujet . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être quelques questions supplémentaires brèves pourraient encore être posées avant que nous ne passions à l'ordre du jour.

[Français]

L'honorable député de Bellechasse voulait poser une question supplémentaire, il y a un moment.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—L'IMPORTATION DE BEURRE—ON DEMANDE DE MODIFIER LES QUOTAS DES PRODUCTEURS DE LAIT INDUSTRIEL

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Si le Canada devait importer du beurre au cours des prochains mois, le ministre de l'Agriculture ou la Commission canadienne du lait seraient-ils disposés à recommander une modification des quotas des producteurs de lait industriel, afin d'éliminer la pénalité dont ils sont actuellement victimes?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, cette question de la pénalité relative aux quotas est constamment à l'étude, et s'il y a lieu de la réviser, elle le sera en temps et lieu, et l'honorable ministre sera en mesure d'en informer la Chambre. Mais je dois informer l'honorable député que les représentants du monde de l'agriculture ne sont pas nécessairement toujours en accord sur des révisions totales . . .

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'informe les députés que notre temps est épuisé. Nous pourrions peut-être, comme je l'ai dit tout à l'heure, reprendre ces questions à la séance de demain. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le lundi 15 novembre, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

(Sur l'article 1—L'article 38: *Sens de gain en capital et de perte en capital.*)

M. le président: Lorsque le comité s'est ajourné hier soir, l'article 38 était à l'étude et d'autres articles y étaient associés selon l'accord intervenu entre les membres du comité. Le député d'Edmonton-Ouest avait la parole. La présidence avait auparavant pris en délibéré l'amendement proposé par le député d'Edmonton-Ouest et est maintenant en mesure de rendre une décision. Sauf erreur, le député d'Edmonton-Ouest voudrait terminer son exposé et je lui donne maintenant la parole.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je crois qu'il me reste environ quatre ou cinq minutes pour en parler.